

La tâche de bibliothécaire universitaire

Titulaires d'une maîtrise en sciences de l'information en plus d'un diplôme de premier cycle dans une autre discipline (un minimum de 18 ans de scolarité), les bibliothécaires sont des professionnels de l'information hautement qualifiés qui se trouvent au cœur de la société du savoir du XXI^e siècle.

Au quotidien

Les bibliothécaires universitaires exercent une partie ou un ensemble des fonctions suivantes :

Collections

- Acquisitions et développement des collections. *Tous les bibliothécaires de l'Université de Moncton sont des conseillers en développement des collections par disciplines*
- Gestion des ressources électroniques
- Traitement documentaire
- Gestion des systèmes d'accès aux collections (systèmes intégrés de gestion de bibliothèque)

Usagers

- Services de référence (assistance à l'utilisateur)
- Recherche documentaire pour les usagers
- Formation documentaire aux usagers

Création et développement

- Développement et mise sur pied de nombreux programmes
- Préparation des outils de recherche documentaire (bibliographies, listes de lectures, guides et autres outils facilitant la recherche)
- Développement des outils d'aide à l'apprentissage (i.e. tutoriels)

Gestion

- Tâches administratives. *Au moins 50 % des bibliothécaires ont des mandats de chefs de services*
- Gestion des projets
- Élaboration des politiques, procédures etc.

Formation continue

- Formation du personnel (nouvelles ressources informationnelles, nouvelles technologies, etc.)
- Perfectionnement personnel (formation professionnelle, colloques / conférences / congrès des associations professionnelles)

Recherche

- Réalisation des projets de recherche (publication d'articles, collaboration à des collectifs, participations à des colloques, etc.)
- Rester à l'affût des développements les plus récents dans le domaine, des nouvelles technologies émergentes, des publications professionnelles.

Services à la collectivité

- à l'interne (à la Bibliothèque et à l'Université)
- à l'externe (i.e. associations professionnelles)

Les bibliothécaires et la recherche :

Les sciences de l'information étudient les propriétés de l'information et les processus de sa construction, de sa communication, de son usage et de sa gestion et sont un domaine du savoir en cours de constitution. Elles possèdent une portée multidisciplinaire puisqu'elles englobent des domaines tels que l'archivistique (gestion des archives), la bibliothéconomie (gestion des bibliothèques), la gestion de l'information numérique (nouvelles technologies de l'information) et la gestion stratégique de l'information. La gestion des collections (développement, évaluation, classement, catalogage, conservation), l'évaluation des services offerts, la bibliographie (la recherche documentaire), l'analyse des publics, l'histoire du livre et des bibliothèques, la collaboration entre organisations, les services techniques et automatisés, sont autant d'exemples de sous-domaines de la bibliothéconomie qui font l'objet de recherches.¹

À l'université, le développement professionnel, le service à la collectivité ainsi que les activités savantes et/ou de recherche deviennent de plus en plus partie intégrante des tâches et des responsabilités, mais également des droits des bibliothécaires en tant que personnel académique. Aujourd'hui on considère le bibliothécaire comme un praticien-chercheur qui intègre dans sa pratique quotidienne un processus de recherche continue, c'est-à-dire une approche aux problèmes et aux projets qui génère des solutions, une meilleure compréhension de son champ de travail et une amélioration de sa pratique.² Les activités de recherche ne sont pas limitées aux bibliothécaires-professeurs d'une école de bibliothéconomie et de sciences de l'information. Les dispositions des conventions collectives en vigueur dans les bibliothèques universitaires à travers le pays reconnaissent cette composante de diverses manières. Or, tel n'est pas le cas à l'Université de Moncton.

Les activités de recherche sont exigées pour fin de promotion et permanence dans les universités suivantes : University of Manitoba, University of Saskatchewan, Memorial University, l'Université Concordia, University of Regina, Wilfrid Laurier University, York University, Simon Fraser University, l'Université d'Ottawa, l'Université Laurentienne, Mount St. Vincent University, pour n'en nommer que quelques-unes.

La recherche est facultative dans des universités telles que Mount Allison University, Guelph University, University of Waterloo et McGill, mais les bibliothécaires sont encouragés par l'institution à développer des projets de recherche dans le but de contribuer à l'avancement des connaissances, de se perfectionner sur le plan professionnel et de participer activement au rayonnement de leur institution. On considère aussi que la possibilité de faire de la recherche représente un excellent outil de recrutement auprès des futurs bibliothécaires.

Deux modes de dégrèvements pour la recherche effectuée par les bibliothécaires sont observables : un mode de dégrèvement identique à celui des professeures et professeurs

¹ Il existe 2,217 périodiques publiés à travers le monde qui sont liés au domaine de la bibliothéconomie et des sciences de l'information (*Library et Information Sciences*), dont 609 titres scientifiques (*scolarly/academic*). Source : <http://www.ulrichsweb.com> (consulté le 7 février 2008)

² Watson-Boone, Rebecca. *Academic librarians as practitioner-researchers*. *The Journal of Academic Librarianship*, v. 26 no 2 (March 2000), p. 85.

(soumission et évaluation d'un projet de recherche), ou bien une allocation annuelle d'un nombre précis de jours ouvrables destinés à la recherche. Ainsi, à Mount St. Vincent University, en Nouvelle-Écosse, les bibliothécaires ont droit à 12 jours ouvrables répartis au besoin au cours de l'année, alors qu'à Memorial University, à Terre-Neuve, les bibliothécaires peuvent bénéficier de jusqu'à deux mois de congé de recherche selon le projet de recherche. L'option d'un sabbatique doit également être disponible aux bibliothécaires.

Les services offerts aux usagers ne sont pas bouleversés par ces projets de recherche puisque ces derniers sont exécutés dans les périodes plus propices à la recherche tels que le printemps et l'été. En tant que professionnels, les bibliothécaires ont à cœur le bien-être des usagers et de son institution.

Les bibliothécaires de la majorité des universités anglophones, tout comme ceux de l'Université de Moncton, ont le statut académique au même titre que le corps professoral. Ceci a un impact positif sur leur rôle au sein de l'institution. Il est grand temps que notre employeur reconnaisse le caractère professionnel et académique du travail des bibliothécaires et la contribution de leurs travaux à la banque de connaissances pour que l'Université de Moncton puisse se dire une vraie université.

Source : plusieurs extraits d'une publication interne à l'ABPPUM, InfoNégos, no 2, le 31 octobre 2007.